

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. VINCENT WERMEILLE, DÉPUTÉ (GROUPE PARLEMENTAIRE PCSI), INTITULÉE "VALORISATION DU CADRE NATUREL JURASSIEN" (N° 2648)

Le Gouvernement a fixé dans son programme de législature 2011-2015 quatre axes stratégiques pour réaliser les défis auxquels la région est confrontée, dont un portant sur la "nature et la santé". La volonté politique à l'appui de cette priorité est de pouvoir positionner le Jura comme un canton de référence en matière de valorisation de ses espaces naturels, principalement dans les domaines de la gestion de l'eau, du bien-être et de la santé, ainsi que de la remise en forme.

Concernant la dimension bien-être et santé, la priorité du Gouvernement est de pouvoir soutenir et valoriser les activités économiques et de loisirs liées à la filière "cheval", de même que toutes les activités de mobilité douce et de loisirs en plein air, sportives et culturelles, en priorité sur l'axe Porrentruy - Saint-Ursanne - Franches-Montagnes. Il s'agit de s'appuyer sur le succès actuel des services à la personne en matière de santé, de remise en forme, ainsi que de pouvoir répondre à une demande croissante de la part d'une clientèle, notamment urbaine, attachée aux valeurs d'authenticité et à la consommation de produits du terroir.

Conséquence de cette évolution, le potentiel touristique jurassien s'est renforcé, surtout dans ses dimensions évasion, bien-être et rééducation/régénération. La hausse spectaculaire des nuitées, ainsi que le développement de toute une série d'activités de loisirs ces dernières années, en atteste. Par ailleurs, l'essor du marché des loisirs et du bien-être constitue une ligne de force économique évidente qui doit être soutenue à l'échelle de la région. Dans cette perspective, la qualification et la formation des acteurs économiques locaux est une dimension importante.

Le Gouvernement répond ainsi aux deux questions posées par l'auteur :

1. Qu'en est-il du projet de mise en place d'une filière de formation dans le domaine du tourisme ?

L'opportunité de créer dans le canton une formation de type "Ecole Supérieure" (ES) dans le domaine du tourisme vise à produire un effet de levier supplémentaire en matière de développement touristique et contribuer à professionnaliser et améliorer l'accueil au sein des différentes structures touristiques et hôtelières du canton. L'attrait des Franches-Montagnes de plus en plus marqué, la croissance d'une offre hôtelière et gastronomique dans la région, le développement de zones de délasserement et de bien-être, ainsi que la présence de centres de compétences dans le domaine de la rééducation (La Clinique Le Noirmont), constituent des indicateurs tangibles de cette évolution vers le recours à des structures de plus en plus professionnelles en matière d'offre touristique.

Afin d'accompagner et de renforcer ce développement, le Gouvernement a estimé qu'il y a une opportunité à saisir dans l'implantation d'une formation supérieure dans le domaine du tourisme dans le Jura, ce d'autant qu'il n'y a plus d'ES tourisme en Suisse romande depuis que Sierre est devenue HES. Une étude de faisabilité pour la création d'une filière ES dans le Jura est actuellement menée par le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO), qui collabore avec l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL) en vue de bien positionner la formation et lui donner une crédibilité nationale, voire internationale. Les résultats de cette étude sont attendus pour l'automne 2014.

2. Qu'en est-il de la création d'un pôle d'excellence reconnu au niveau suisse dans le domaine de la remise en forme ?

Le Gouvernement estime en effet qu'un potentiel existe dans ce créneau et qu'il est déjà en partie concrétisé par la diversification des activités de La Clinique Le Noirmont d'une part, et l'ouverture du Centre de rééducation de l'Hôpital du Jura, sur le site de Porrentruy d'autre part.

Concernant La Clinique Le Noirmont, outre ses activités traditionnelles de réadaptation cardiovasculaire stationnaire, de nouvelles prestations se développent ces dernières années, au nombre desquelles on peut citer plusieurs formes de réadaptations ambulatoires (diabète, cardiovasculaire, etc.), mais surtout la médecine psychosomatique avec l'ouverture d'un cabinet médical ambulatoire et d'une dizaine de lits stationnaires destinés à cette activité spécifique en pleine expansion. Cette nouvelle activité répond à un réel besoin et est parfaitement complémentaire aux offres disponibles à l'Hôpital du Jura ou dans les cantons voisins. Il est utile de rappeler que les lits de La Clinique sont majoritairement utilisés par les patients neuchâtelois et bernois puis jurassiens, bâlois, soleurois et des autres cantons. Le cadre, le niveau de prestations ainsi que la qualité d'accueil de l'établissement sont indéniablement des atouts qu'il s'agit de développer encore.

Le Centre de rééducation de Porrentruy a quant à lui ouvert en juin 2012 suite à des travaux pour un total de 12.2 millions et un crédit de 8.475 millions de francs octroyés par le Parlement le 18 février 2009 pour la construction du nouveau bâtiment. Le Centre de rééducation promeut une approche globale de la personne et des soins interdisciplinaires. Deux grandes catégories de rééducation y sont offertes : la rééducation musculo-squelettique (prothèse, orthopédie, hernie discale, appareil locomoteur, etc.) d'une part et la rééducation neurologique (AVC, attaque cérébrale, traumatisme crânien, etc.) d'autre part, en forte collaboration avec le REHA à Bâle et le Centre Rencontres à Courfaivre. Le Centre offrait 36 lits à son ouverture; il en compte aujourd'hui 40, tous occupés. Il possède dès lors un potentiel de développement important.

On constate donc que la remise en forme sous son aspect médical présente déjà une offre plutôt bien étoffée et que celle-ci est coordonnée entre les différentes institutions de soins. L'élargissement à une offre de remise en forme au sens plus général, intégrant les milieux de l'économie et du tourisme, est, selon le Gouvernement, tout à fait envisageable à partir de ce nouvel environnement. L'Etat continuera de promouvoir et d'accompagner, dans le cadre qui est le sien, toute initiative ou démarche favorisant un tel développement de l'offre touristique et sanitaire.

Delémont, le 13 mai 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler